COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°20

Réunion du :	**Mardi 27 mai 2025**
Présidence :	**M. Eric BORGHINI**
Présents :	**Mmes Christelle ANSALDI, Meriem CHAFRA, Rosette GERMANO, Sylvie REYNIER** **MM. Medhi AABID, Pierre ALCOVERRO, Thierry BALLAND (représentant M. Patrick BEL ABBES), Christophe BENOIT, Thierry BOREL, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Lionel GAMBA, Yassine KHELIF, Franck KODJABACHIAN, et André VITIELLO.**
Excusées :	**MM. Karim ABED, Patrick BEL ABBES, Mourath NDAW**
Assistent à la séance :	**Mmes Florence DERBESY, Camille TORRENTE** **MM. Arnaud DOUDET, Nicolas DUBOIS**

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

*****

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les Membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité :

- le procès-verbal du Comité de Direction du 18 février 2025
- les procès-verbaux du Bureau Exécutif des 18, 25 mars 2025 et 13 mai 2025

2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

● **Félicitations**

Le Président renouvelle ses félicitations aux clubs ci-dessous, et souligne le caractère exceptionnel de cette saison où dans les 4 premiers clubs du championnat de Ligue 1, se placent les 3 clubs professionnels du ressort de la Ligue Méditerranée.

- O. MARSEILLE, AS MONACO, OGC NICE qualifiés en Champions League
- O. MARSEILLE pour son accession en D1 ARKEMA
- A.S. MONACO F.C. pour sa participation à la finale du Challenge Espoirs contre le Stade Rennais,

- O. MARSEILLE pour sa participation aux quarts de finale des championnats U17 et U19
- FC ROUSSET SVO pour son accession en National 2
- SIX FOURS LE BRUSC F.C. pour son accession en National 3
- CAVIGAL NICE SPORTS pour son accession en U19 national
- GARDANNE BIVER pour son accession en U17 national
- US CHEMINOTS GRANDE BASTIDE et OGC NICE pour leur qualification au Championnat National U13 Pitch les 7 et 8 juin à Capbreton
- A tous les clubs ayant participé aux finales des Coupes Méditerranée les 17 et 18 mai
- Au club et dirigeants, bénévoles du FC ROUSSET SVO pour leur implication précieuse et le prêt des installations sportives dans le cadre des finales de Coupe Méditerranée
- Mme Lisa PAULEAU de l'US THOROISE, Championne de la Ecoupe de France
- PHENIX FEMININ CAVAILLON, CHEVAL BLANC F.C., MAR VIVO pour leur qualification dans le cadre de l'opération « Toutes Foot »
- US CHEMINOTS GRANDE BASTIDE (2 équipes critérium et loisirs) pour le Foot en marchant
- GS MONTDRAGON MORNAS pour le challenge PEF
- MINOTS DE MARSEILLE dans le cadre de l'opération Club Lieu de Vie.

● **Félicitations Arbitres**

Le Président et les membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères félicitations à :

- MM. CRESTANI Maxime (District Var) et EL MEDDAH Malik (District Côte d'Azur) candidats JAF reçus et terminant major de leur poule
- M. Florent TAULIER JAF 3ème année classé espoirs dans un groupe de cinq terminant major en théorie et sur le terrain, promu Fédéral F4 seniors lors de la saison 2025/2026. Arbitre désigné en qualité de 4ème arbitre sur la finale de la Gambardella au stade de France le 24 mai
- MM. LANTA Cédric (District Provence) et MERZOUG Bilel (District Grand Vaucluse) candidats seniors admis à la théorie en 2024 et nommés arbitres Fédéraux F5, issus d'un groupe de seize et appartenant aux neuf reçus.

● **Agenda BE et CD**

- Bureau Exécutif → Mardi 17 juin 2025 à 17h30
- Comité de Direction → Mardi 1er juillet 2025 à 18h00

● **Réunions licences**

Les traditionnelles réunions d'informations relatives à la saisie des licences sont programmées dans les territoires. Un élu sera présent lors de chaque réunion pour accompagner les salariés et représenter la Ligue :

- District des Alpes → Mardi 17 juin 2025
- District Côte d'Azur → Lundi 16 juin 2025
- District Grand Vaucluse → Mardi 10 juin 2025
- District de Provence → Mercredi 11 juin 2025
- District du Var → Jeudi 12 juin 2026

- **Point licences**

Un compte rendu de la saison 2024/2025 est effectué par le Directeur Général.
Cette saison, la Ligue comptabilise 135 388 licenciés, montrant une légère augmentation de la pratique féminine. Il rappelle la belle dynamique des licenciés méditerranéens dans la pratique du football.

- **Evènements de la LMF mai/juin**

Dimanche 25 mai 2025 et samedi 31 mai 2025
- Barrages d'accessions en U15 F, U 18 F, R1 F et R2 Futsal

Mardi 3 Juin 2025
- Soirée Clubs des Partenaires – Château de la Garde

Championnat Régional Beach Soccer
- 1er et 22 juin au Creps d'Aix-en-Provence

Samedi 7 juin 2025
- Finale U20 des Play Off à Gardanne

Samedi 7 et 8 juin 2025
- Finale Nationale CN U13 PITCH à Capbreton

Mardi 10 juin 2025
- Viste Clubs Minots / CR Structuration des Clubs

Samedi 14 juin 2025
- Assemblée fédérale Clairefontaine
- Journée festive « Cœur des Bénévoles »

Samedi 21 Juin 2025
- AG LMF + Soirée des récompenses – Domaine BARGEMONE

- **Point Campus**

Le Directeur Général fait un point d'avancement sur le dossier complet. Il indique que sur le plan administratif, la Ligue attend un retour de la DDTM/DREAL suite au dépôt, le 18 avril dernier des derniers mémoires en réponse concernant la MRAe, le CNPN, et la CLE. Si tout le dossier est jugé complet, la DDTM pourra envisager la désignation d'un commissaire enquêteur pour que l'enquête publique puisse être lancée. Le Directeur Général signale qu'il a relancé plusieurs fois les services de la DDTM/DREA pour avoir un retour sur la suite donnée au dossier et ainsi connaitre les délais de réalisation.

Sur l'aspect financier, il informe les membres du Comité de Direction que suite à différents échanges avec la CDC Banque des Territoires, celle-ci a confirmé son intérêt pour une intervention en tant qu'investisseur aux côtés de la Ligue, dans une société de projet qui porterait le foncier et les bâtiments.

Concernant le foncier, il rappelle que nous traitons désormais avec le cabinet de Notaire ALBERTAS à Aix en Provence. Des contacts ont été repris avec tous les acteurs du foncier pour consolider avec eux un planning cohérent par rapport à l'état d'avancement du dossier de l'autorisation environnementale.

Il évoque également les négociations avec VINCI et demande aux membres du Comité de Direction de se prononcer sur une nouvelle offre de 600 000€ pour l'acquisition des parcelles suivantes :
- Section BC n°156 – 11 088 m²
- Section BC n°162 – 590 m²

- Section BC n°167 – 2 438 m²
- Section BC n°200 – 16 295 m²

Soit une superficie totale d'environ 30 411 m².
Après discussions avec VINCI, l'offre de la Ligue ne sera plus dépendante des travaux de raccordement de l'air de Ventabren, deal qui avait été scellé à l'époque avec la Métropole et que la Ligue avait repris pour profiter d'un prix attractif.
Cette nouvelle négociation ne vient pas changer le prix initial négocié avec les travaux de raccordement mais permet à la Ligue de sécuriser l'opération financière.

→ **Au regard des explications données en séance et à l'unanimité, les membres du Comité de Directeur autorisent le Président BORGHINI de faire parvenir une offre de 600 000€ à VINCI avec toutes les clauses suspensives nécessaires.**

● **Stages Foot'Med**

Arnaud DOUDET rappelle que pour la 3ème année consécutive des stages destinés aux enfants âgés de 9 à 13 ans seront organisées par la LMF cet été. Au regard du succès des éditions précédentes, une troisième semaine a été rajoutée en juillet qui permettra d'accueillir environ 120 licencié(e)s sur toute la période estivale au sein du pôle espoirs. La première semaine est déjà complète et il reste encore quelques places sur les 2ème et 3ème semaines.

● **Appel Comité de Direction – Matches U14 R2**

Le Secrétaire Général de la Ligue, Vincent CASERTA, prend la parole afin d'évoquer une décision rendue par la C.R. des Statuts et Règlements. Il indique relire chacun des Procès-verbaux des diverses Commissions de la Ligue, et fait part d'une incompréhension quant à la décision en date du 21 mai 2025, parue dans le Procès-verbal N° 48 – relatif aux rencontres U14 R2 – SC TOULON / ISTRES F.C. du 26.04.2025 et U14 R2 – SC TOULON / AS PTT MARSEILLE du 03.05.2025.
Il expose les faits et indique que la décision rendue ne correspond pas aux décisions qui sont habituellement rendues par cette même commission.
M. Yassine KHELIF, Président délégué, prend également la parole afin de rappeler la jurisprudence de la Commission, et les points de règlements afférents.
MM. Jean-Louis DISTANTI, ALCOVERRO et VITIELLO confirment à leur tour, la jurisprudence constante, rappelée.
Le Secrétaire Général de la Ligue propose donc d'interjeter appel de la décision, devant la C.R. d'Appel disciplinaire et règlementaire de la Ligue.
→ **Le Comité de Direction décide de faire appel de cette décision**.

3. POINT FINANCIER

1) **Présentation du budget prévisionnel 2025/2026**

M. Thierry BOREL, Trésorier Général, souligne que le budget prévisionnel qui va être soumis à l'approbation du Comité de Direction a été construit en étroite collaboration avec le Directeur Général et le service comptabilité représentant un travail important et intégrant des données financières extrêmement détaillées.

Arnaud DOUDET, Directeur Général indique que de nouveaux process ont été mis en place depuis sa prise de fonction en mars 2024 avec la création de nouveaux outils de suivi avec le service comptabilité permettant une gestion plus fine des atterrissages budgétaires.
Il rappelle également la méthodologie de travail qui a permis l'élaboration de ce nouveau projet, à savoir :

- Un suivi régulier des outils budgétaires avec le service Comptabilité de la Ligue toute la saison permettant de travailler avec les atterrissages prévisionnels de la saison 2024/2025,
- Un travail collaboratif avec les responsables de pôle pour la consolidation des budgets prévisionnels
- Un arbitrage avec le Trésorier Général de la Ligue suite aux hypothèses retenues pour consolider le budget.

Il rappelle également que les comparatifs présentés ne sont plus comme les années passées basés sur les prévisionnels de la saison N-1 mais sur les réalisés de la 2023/2024 et les outils d'atterrissage de la saison en cours.

Pour débuter la présentation, Arnaud DOUDET rappelle tout d'abord les éléments de contexte liés à la construction du Budget 2025/2026, à savoir :
- le changement de la méthode comptable : les lignes de charges ou de recettes exceptionnelles sont utilisées différemment avec un impact sur les comparatifs sur l'exercice antérieur,
- la projection sur un nombre de licenciés constant en 2025/2026 : 135 300 licenciés,
- l'apparition des droits de changement de clubs sur les jeunes qui amènent une recette supplémentaire mais aussi une redistribution pour 1/3 sur les clubs et 1/3 sur les Districts,
- l'arrivée d'une nouvelle formation professionnelle sur l'IR2F : le CDSSA,
- l'augmentation constante des recettes commerciales (locations, stages été, partenariats),
- la consolidation de la masse salariale (régionalisation de l'ETR et projection sur 3 créations de postes pour répondre aux nouvelles exigences des activités de la LMF),
- l'impact des amortissements : les travaux du pôle, les entrées et sorties des véhicules de la flotte automobile, ou le renouvellement du parc informatique anticipée,

<u>Les points marquants sur les recettes :</u>

LES PRODUITS	R 2023/2024	P 2025/2026	Variations
Produits issus de l'activité	3 523 360 €	5 013 565 €	+ 42 %
Subventions	1 287 222 €	1 401 600 €	+ 9 %
Reprises/transferts de charges	290 974 €	22 500 €	- 92 %
Autres produits	297 161 €	569 775 €	+ 92 %
Produits financiers	156 262 €	80 000 €	- 49 %
Produits exceptionnels	101 670 €	0 €	- 100 %
TOTAL	**6 108 210 €**	**7 087 440 €**	**+ 16 %**

Le Directeur Général explique en séance les différentes variations aux membres du Comité de Direction. Les produits prévisionnels pour la saison 2025/2026 se montent donc à 7 087 440€. Il présente par la suite la répartition analytique des recettes à l'aide d'un graphique.

Les points marquants sur les dépenses

LES CHARGES	R 2023/2024	P 2025/2026	Variations
Achats et charges extérieures	2 271 844 €	2 503 763 €	+ 10 %
Impôts et taxes	195 381 €	212 110 €	+ 9 %
Frais de personnel	2 340 358 €	2 523 896 €	+ 8 %
Amortissements et provisions	442 971 €	289 250 €	- 35 %
Autres charges	924 122 €	1 518 421 €	+ 64 %
Charges exceptionnelles	34 285 €	0 €	- 100 %
Impôts sur les bénéfices	24 332 €	30 000 €	+ 23 %
TOTAL	**6 233 295 €**	**7 087 440 €**	**+ 14 %**

Le Directeur Général explique en séance les différentes variations aux membres du Comité de Direction. Les charges prévisionnelles pour la saison 2025/2026 se montent donc à 7 087 440€. Il présente par la suite la répartition analytique des charges à l'aide d'un graphique. Il précise que la masse salariale représente 35,6 % du budget global.

Le budget prévisionnel 2025/2026 est donc présenté à l'équilibre avec une trésorerie positive avoisinant les 300k€.

→ **Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, le budget 2025/2026 qui sera présenté à l'AG**

2) Dispositions financières 2025/2026

Le Directeur Général soumet aux membres du Comité de Direction les dispositions financières de la saison, 2025/2026

I - FRAIS DE CHANGEMENT DE CLUBS	€uros
. Joueurs/Joueuses : U6 (F) à ***U10 (F)***	Gratuit
. Joueurs/Joueuses : U11 (F) à U15 (F)	***70,00***
. Joueurs/Joueuses : U16 (F) à U19 (F)	***50,00***
. Joueurs/Joueuses : Vétérans, Séniors, Séniors Féminines, U20 (F)	80,00
. Changement de club à partir du 01 janvier	***+ 20,00***
. Arbitres (F)	300,00
. **CONDITIONS PARTICULIERES** :	
- U20 quittant un Club en NON ACTIVITE SENIOR	Gratuit
- Reprise d'activité en catégorie U18 ou supérieure	15,00
- ***Reprise d'activité en catégorie U11 à U17***	***10,00***
- Joueur quittant un club en non-activité dans la catégorie d'âge et la catégorie immédiatement supérieure	15,00

II - FRAIS DE DOSSIERS

. Réserves, réclamation, demande d'évocation (compétitions régionales)	40,00
. Ouverture de Dossier par la C.R. Discipline – Minimum	20,00
. Frais de dossier devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire	100,00
. Opposition à Changement de Club	25,00
. Recours pour refus abusif de délivrance de l'Accord du club quitté dématérialisé	10,00
. Copie de Dossier et Envoi	30,00
. Permis de Conduire : Éducateur manquant par Match	40,00
. Ouverture d'un dossier de Double Surclassement	20,00
. Frais d'envoi de formulaire de demande de licences supplémentaires (par tranche de 50 D.L)	10,00

III – AMENDES

. Défaut de transmission du changement de nom ou de siège social	20,00
. Défaut de déclaration de la non-activité	100,00
. Inscription sur la feuille de match d'une personne non licenciée	150,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeants sur le banc de touche	20,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeants sur le banc de touche (en situation de récidive)	50,00
. Club sanctionné de la perte du match par pénalité à la suite de réserves, réclamations et/ou d'évocations lors des deux dernières rencontres de compétitions officielles	200,00
. Demande d'autorisation d'organisation d'un match ou tournoi amical hors délai	60,00
. 1er avertissement (compétitions régionales)	15,00
. 2ème avertissement (compétitions régionales)	25,00
. 3ème avertissement (compétitions régionales)	35,00
. Exclusion (compétitions régionales)	40,00
. Match joué sur terrain neutre par pénalité	110,00
. Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (*art.46.a) dernier alinéa Statut de l'Arbitrage*)	60,00
. Modification de programmation ultérieure au délai de 15 jours précédant la date de la rencontre	30,00
. Club déclarant forfait à l'occasion d'une rencontre organisée par la Ligue	300,00
. Club déclarant forfait général en Compétition Régionale	400,00
. Club déclarant forfait à l'occasion du Plateau Régional d'Accession en Championnat Régional	300,00
. Club refusant l'accession et/ou la participation en Championnat Régional	200,00
. Défaut d'engagement en Coupe Gambardella pour les clubs Régionaux Seniors	150,00
. Infraction aux dispositions des « Couleurs des Equipes » des championnats régionaux	30,00
. Absence de ballon à fournir par les clubs sur un terrain neutre lors d'une rencontre	50,00
. Absence injustifiée de l'éducateur désigné sur le banc de touche	40,00
. Absence de paiement des indemnités et frais de déplacement des Officiels par le club visité	30,00
. Absence de représentation du club en Assemblée Générale de Ligue	***150,00***
. Absence de motivation de l'appel formulé + absence injustifiée devant la C.R. D'APPEL	***100,00***

IV – PRIX DE VENTE AUX CLUBS DES LICENCES-ASSURANCE

. Vétéran, Sénior, Sénior Féminine, U20 (F)	26,00
. U19 (F), U18 (F)	25,50
. U17 (F) à U14 (F)	20,50
. U13 (F), U12 (F)	18,00
. U11 (F), U10 (F)	17,50
. U9 (F) à U6 (F)	14,00
. Foot Loisir	13,50
. Futnet	***13,50***
. Beach-Soccer	***13,50***
. Dirigeant(e), Animateur, Éducateur Fédéral	21,00
. Santé	10,00
. Volontaire	19,00
. Technique Régionale	63,00
. Arbitre(F)	16,00

V - FIXATION DU DROIT D'ENGAGEMENT POUR LES EPREUVES DE LIGUE

. Clubs de Régional 1, Régional 2 et Régional 3 Seniors Masculins	185,00
. Clubs de Régional 1 Féminine et Régional 1 Futsal	155,00
. Clubs de Régional 1 Futsal Féminin	***100,00***
. Clubs participant aux Championnats de Ligue Jeunes (F) (Futsal)	80,00
. Clubs de « Beach-soccer »	50,00
. Coupe Méditerranée Seniors M	***50,00***
. Coupe Méditerranée Seniors F	***40,00***
. Coupe Méditerranée jeunes	***30,00***

VI - COTISATION REGIONALE LIGUE

. Clubs de L1	810,00
. Clubs de L2	610,00
. Clubs de National 1, D1 Féminine	460,00
. Clubs de National 2 et National 3, D1 et D2 Futsal, C.N Foot Entreprise, D2 Féminine, ***U19 N et U17 N***	360,00
. Clubs de Régional 1, Régional 2, Régional 3 Seniors (F) (Futsal), Régional 1 & Régional 2 Jeunes (F) (Futsal)	240,00
. Clubs de D1 & D2 Seniors, et Foot Entreprise	160,00
. Tous les autres Clubs de Districts (sauf Beach-Soccer)	80,00
. Clubs nouveaux pour les 2 premières Saisons	40,00

VII - FONDS DE GARANTIE MUTUALISÉ *(plafonné à 35.000 €)*

. Cotisation par Club	30,00

→ **Le Comité de Direction valide les dispositions financières pour la saison2025/2026**

4. POINT ACTIVITÉS SPORTIVES

1) Proposition de création du Championnat R1 Futsal Féminine

Camille TORRENTE, Directrice Juridique, présente un projet de création de Championnat R1 FUTSAL FEMININ. Elle indique que ce projet entre dans le cadre du développement de l'offre de pratique Futsal Féminin.

En 2023/2024, une phase régionale du challenge national Futsal Féminin s'est déroulée sur 2 journées avec 18 équipes. Cette saison, une phase régionale sur 2 journées avec 13 équipes, ainsi que la création d'un challenge régional futsal féminin sur 5 journées avec 2 équipes ont été instaurées, démontrant un réel engouement pour cette pratique.

La F.F.F. va également créer un Championnat National Futsal Féminin pour lequel la Ligue devra fournir un accédant à l'issue de la saison 2025/2026. Il est ainsi proposé la création du Championnat R1 FUTSAL FEMININ pour la saison 2025/2026, avec une entrée sur dossier, et avec un format différent selon le nombre d'équipes engagées :

Si 10 équipes ou plus engagées	
2 poules géographiques	
Phase 1 : Matchs aller/retour	
Play off ***Matchs aller/retour*** ***2 premiers de chaque poule***	***Play down*** ***Matchs secs*** ***(nouvelles poules)***
Accédant championnat national futsal féminin 2025/2026 : Vainqueur Play-Off	

Si moins de 10 équipes engagées	
1 poule unique	
Phase 1 : Matchs secs	
Play off ***Matchs aller/retour*** ***4 premiers***	***Play down*** ***Matchs secs*** ***(nouvelles poules)***
Accédant championnat national futsal féminin 2025/2026 : Vainqueur Play-Off	

CANDIDATURE CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FEMININ FUTSAL 2025-2026 LIGUE MEDITERRANEE					
Le club qui souhaite engager une équipe en Championnat Régional 1 FEMININ FUTSAL est libre. Nous portons une attention particulière à ce que le club ait conscience du niveau de pratique exigé par un championnat régional, et que cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les joueuses, le club et le développement de la pratique Futsal.					
CRITERES de STRUCTURATION du CLUB					
1	**LABEL FUTSAL 2025** *Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2024-2025*	OR	ARGENT	BRONZE	
		10 pts	9 pts	8 pts	
					Maxi : 10 pts
2	**Encadrement dans le club** *(cumulable jusqu'à 10 pts)*	BMF Futsal	Certificat Futsal Base / CFI	Attestation Futsal Base	
		10 pts	5 pts	2 pts	
					Maxi : 10 pts
3	**Licenciés Futsal Masculin**	Nombre de licenciés Futsal Masculin :			
		1 pt / licencié			
		Nombre de licenciés Futsal Masculins :			*Maxi : 10 pts*
4	**Licenciées Futsal Féminin**	Nombre de licenciées Futsal Féminin :			
		1 pt / licenciée			
		Nombre de licenciées Futsal Féminin :			*Maxi : 20 pts*
5	**Ancienneté** *(Prise en compte de l'équipe 1 uniquement)*	Engagement équipe sénior Futsal 1 an = 1 pt			
		Ancienneté du club :			*Maxi :5 pts*
CRITERES SPORTIFS					
6	**Niveau équipe 1 Futsal senior masculin** *Saison 2024-2025*	National	Régional	Départemental	
		10 pts	5 pts	2 pts	
					Maxi : 10 pts
7	**Participation au Challenge Féminin Futsal** *Saison 2024-2025*	Participation au Challenge Féminin Futsal 2024/2025 (organisé par la LMF)			
		10 pts			*Maxi : 10 pts*

→ **Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, la création du Championnat R1 Futsal Féminin qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale d'été du 21 juin 2025.**

2) Championnat Régional U18 Futsal

Il est proposé au Comité de Direction de valider le dossier de candidatures CR U18 Futsal pour la saison 2025/2026 :

CANDIDATURE CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL 2025-2026 LIGUE MEDITERRANEE					
Le club qui souhaite engager une équipe en Championnat Régional U18 Futsal est libre. Nous portons une attention particulière à ce que le club ait conscience du niveau de pratique exigé par un championnat régional, et que cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les jeunes joueurs, le club et le développement de la pratique Futsal.					
CRITERES de STRUCTURATION du CLUB					
1	**LABEL JEUNES 2025** *Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2024-2025*	ELITE	EXCELLENCE	ESPOIRS	
		10 pts	9 pts	8 pts	*Maxi : 10 pts*
2	**LABEL FUTSAL 2025** *Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2024-2025*	OR	ARGENT	BRONZE	
		10 pts	9 pts	8 pts	
					Maxi : 10 pts
3	**Encadrement dans le club** *(cumulable jusqu'à 10 pts)*	BMF Futsal	Certificat Futsal Base / CFI	Attestation Futsal Base	
		10 pts	5 pts	2 pts	*Maxi : 10 pts*
4	**Licenciés Futsal Jeunes (U6 à U19)**	Nombre de licenciés jeunes :			
		1 pt / licencié			*Maxi : 20 pts*
		Nombre de licenciés jeunes :			
5	**Participation en C.R. U18 FUTSAL 24/25**	Participation en C.R. U18 Futsal Régional 2024/2025			
		5 pts			*Maxi : 5 pts*
		Ancienneté du club :			
6	**Ancienneté** *(Prise en compte de l'équipe 1 uniquement)*	Engagement équipe sénior Futsal 1 an = 1 pt			
		Ancienneté du club :			*Maxi :5 pts*
CRITERES SPORTIFS					
7	**Niveau équipe 1 Futsal senior masculin** *Saison 2024-2025*	National	Régional	Départemental	
		20 pts	15 pts	10 pts	
					Maxi : 10 pts
8	**Niveau des joueurs** *Saison 2024-2025*	Interligues U15/U18 Futsal	Participation, Rassemblement Régional U15/U18		
		2 pts / joueur	1 pt par joueur		
					Maxi : 10 pts
9	**Niveau EQUIPES JEUNES FOOT A 11** *saison 2024-2025*	National/Régional (1 pt par équipe)			
		Nombres d'équipes :			*Maxi : 10 pts*
10	**Engagement en Championnat U15 Futsal ou Challenge** *Saison 2024-2025*	Equipe U15 FUTSAL engagée en Championnat ou Challenge lors de la saison en cours			*Maxi : 5 pts*

→ **Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, le dossier de candidature CR U18 Futsal**

3) Point Général sur les compétitions

La Directrice Juridique et des Activités Sportives rappelle le calendrier de fin de saison :

- Dans le P.V. du 19 mai 2025 la C.R.A.S. a publié les obligations Seniors et Seniors Futsal.
- La semaine du 26 mai, sera publié les résultats du Challenge de la Sportivité.
- La semaine du 9 juin, seront publiés les classements des championnats régionaux.
- Du 3 au 29 juin → Ouvertures des candidatures Championnats Futsal (F et U 18)
- La semaine du 01 juillet, seront publiés les clubs retenus pour participer à ces championnats.

Camille TORRENTE indique que fin juin, début juillet, seront préparés les calendriers des Compétitions, afin d'être présentés aux Secrétaires Généraux et Présidents des Activités Sportives des Districts au cours d'une traditionnelle réunion au siège de la Ligue, mi-juillet.

5. POINT JURIDIQUE

1) Assemblée Générale LMF / soirée des récompenses

Le Directeur Général, Arnaud DOUDET précise que l'Assemblée Générale se tiendra le samedi 21 juin 2025 au domaine BBARGEMONE à Saint Cannat. La soirée des Récompenses sera organisée sur un nouveau format sur un modèle plus festif et convivial.
Déroulement de l'après -midi :

- A partir de 15h30 Ouverture des émargements aux clubs et aux délégués
- 16h00/18h30 Assemblée Générale de la LMF
- À partir de 18h30 Accueil des invités pour la Soirée des Récompenses

Arnaud DOUDET propose l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, à savoir :

I. Appel des délégués
II. Ouverture par le Président de la LMF
III. Interventions des personnalités
IV. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 07.12.2024
V. Finances
1. Approbation du budget prévisionnel de la saison 2025/2026
2. Présentation des dispositions financières – focus mutations de jeunes
VI. Modifications des Textes de la LMF
1. Présentation des modifications règlementaires par le Comité de Direction et la F.F.F.
2. Approbation des modifications règlementaires par l'Assemblée Générale
VII. Elections de la délégation par tranche de 50 000 licenciés pour les Assemblées Fédérales 2025/2026 (2 postes à pourvoir)
1. M. XXXX en qualité de titulaire et M. XXX en qualité de suppléant
2. M. XXXX en qualité de titulaire et M. XXX en qualité de suppléant
VIII. Création du Collège des Présidents de clubs régionaux
1. Présentation du Collège, validé par le Comité de Direction
2. Ouverture des candidatures et présentation du mode de désignations
IX. Intervention de l'IR2F et de la Direction Technique Régionale
1. Présentation de la nouvelle formation : Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative
2. Structuration des Clubs : Expérimentation dans les Districts et la Ligue

X. Clôture par le Président de la LMF

→ **Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, l'Ordre du Jour proposé**

● Proposition de modification des textes de la compétence du Comité Directeur

> Modification des Règlements des Championnats Régionaux

▲ règle de départage

Il est proposé de supprimer la répétition du terme « En cas d'égalité », dans tous les règlements des championnats régionaux de la LMF ;

- Article – Règles de départage

En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

1. D'après le nombre de points obtenus pour l'ensemble des matches du groupe, après déduction des points pénalisant les clubs en fonction du nombre de sanctions disciplinaires infligées à leurs joueurs, éducateurs, dirigeants, ou après application éventuelle de la bonification, conformément au Règlement du Challenge de la Sportivité.
2. ~~***En cas d'égalité entre deux ou plusieurs adversaires, le classement sera déterminé***~~ par le nombre de points obtenus entre eux.
3. ~~***En cas de nouvelle égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs ex-æquo, ils seront départagés***~~ par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'entre eux, au cours des matches qui les ont opposés, étant admis qu'un match perdu par forfait ou par pénalité, pour ces mêmes matches, classera l'équipe en cause immédiatement après l'autre ou les autres équipes à égalité avec elle.
4. ~~***En cas de nouvelle égalité sera retenu le club ayant***~~ ***par*** le meilleur coefficient de sportivité du Challenge de la Sportivité.
5. ~~***En cas de nouvelle égalité, les clubs ex-æquo seront départagés***~~ au bénéfice de la meilleure différence de buts pour l'ensemble des matches du groupe.
6. ~~***En cas de nouvelle égalité, les clubs ex-æquo seront départagés***~~ au bénéfice du plus grand nombre de buts marqués par chacun pour l'ensemble des matches du groupe.
7. ~~***En cas de nouvelle égalité, les clubs ex-æquo seront départagés***~~ au bénéfice du plus grand nombre de buts marqués par chacun d'eux à l'extérieur pour l'ensemble des matches du groupe.
8. ***En cas de nouvelle égalité, les clubs ex-æquo seront départagés*** au bénéfice du plus petit nombre de buts encaissés à l'extérieur par chacun pour l'ensemble des matches du groupe.

En dernier ressort, ~~***le classement entre les clubs ex-æquo sera fait***~~ par ordre d'ancienneté d'affiliation en partant du plus ancien.

Date d'effet : immédiate

▲ Installations sportives

Il est proposé d'intégrer une disposition permettant d'alléger la démarche administrative de classement d'une installation ou d'un éclairage. Les articles suivants seront modifiés :

Championnat Régional U14 : Article 11
Championnat Régional U15 : Article 10
Championnat Régional U15 F : Article 11
Championnat Régional U16 : Article 10
Championnat Régional U17 : Article 10
Championnat Régional U18 : Article 10
Championnat Régional U18 F : Article 11
Championnat Régional U18 FUTSAL : Article 6Bis
Championnat Régional U20 : Article 11
Championnat Régional 1 FEMININ : Article 11
Championnat Régional 1 Futsal : Article 6Bis
Championnat Seniors Masculins : Article 12

1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES Les terrains et installations sportives doivent satisfaire aux dispositions légales et règlements fédéraux en vigueur. [….]

Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1er septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée.

Une dérogation pourra être accordée sous réserve d'une procédure de classement de l'installation sportive en cours.

Date d'effet : immédiate

> Modification des Règlements des Championnats Régionaux Seniors

▲ Obligations

Il est proposé au regard du naming de la compétition R1 ALEO INNOVTION, d'établir des obligations d'affichage et de Communication

- Article 6 – Obligations

Les clubs disputant les Championnats de REGIONAL 1 ***ALEO INNOVATION***, REGIONAL 2 et REGIONAL 3, sont dans l'obligation de : **1.** S'engager obligatoirement en Coupe Gambardella.

2. S'engager obligatoirement en Coupe de France et en Coupe de la Ligue Méditerranée et y participer effectivement. Une équipe engagée dans une de ces deux coupes et déclarant forfait ne répond pas à cette obligation.

3. Pour les clubs évoluant en Championnat REGIONAL 1 ***ALEO INNOVATION*** : D'engager au moins trois équipes de jeunes de football à 11, dont au moins deux équipes masculines, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U20 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.

4. Pour les clubs évoluant en Championnat REGIONAL 2 et REGIONAL 3 : D'engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11, dont au moins une équipe masculine, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U20 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.

5. Pour les clubs évoluant en Championnat REGIONAL 1 ALEO INNOVATION : d'utiliser les matériels mis à leur disposition par la L.M.F. pour la visibilité du championnat sur leurs installations en jour de match (affichage de la bâche chartée, panneaux « conférence de presse »). Toute communication du club sur quelque support que ce soit en relation avec le Championnat REGIONAL 1 ALEO INNOVATION doit inclure le logo ou la dénomination officielle du championnat (incluant le logo ou la dénomination du partenaire titre).

En cas d'inobservation des obligations prévues, les clubs seront sanctionnés :
- D'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF à défaut d'engagement en Coupe Gambardella.
- D'un retrait de trois points à défaut d'engagement et participation effective en Coupe de France.
- D'un retrait de trois points à défaut d'engagement et participation effective en Coupe de la Ligue Méditerranée.
- D'un retrait de trois points par équipe manquante à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au Championnat REGIONAL 1 ***ALEO INNOVATION***, REGIONAL 2 ou REGIONAL 3.
- D'une rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au Championnat REGIONAL 1 ***ALEO INNOVATION***, REGIONAL 2 ou REGIONAL 3 pour les clubs en infraction aux obligations prévues aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article, deux saisons consécutives.

Date d'effet : saison 2025/2026

> Modification du Règlement Championnat Senior Régional 1 Féminin

▲ Obligations

Il est proposé de préciser que l'entraîneur doit répondre aux obligations avant le début de la saison.

- Article 5 – Obligations

1. Les clubs engagés en R1 Féminin doivent obligatoirement :

[…]

- ***~~A compter de la saison 2024/2025~~***, disposer, ***dès le début de la saison***, d'un entraîneur BMF ou DF Coach SENIORS pour encadrer l'équipe de R1 Féminin et être présent sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité.

[…]

Date d'effet : immédiate

> Modification du Règlement Championnat U17 Régional

▲ Participation

Il est proposé de préciser que les groupes seront formés par la Commission Régionale des Activités Sportives afin d'harmoniser les poules et les déplacements.

- Article 2 - Participation

Les 24 équipes qualifiées pour disputer le Championnat U17 R sont :

a) Les équipes U16 R1 n'ayant pas accédé au Championnat National U17 à l'issue de la saison précédente.

b) Les équipes classées aux 7 premières places du Championnat U16 R2

c) les 6 équipes des championnats U16 des Districts, désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque District.

Accèderont des Championnat départementaux U16 : 2 clubs de Provence, 1 club des Alpes, 1 club de la Côte d'Azur, 1 club du Grand Vaucluse, et 1 club du Var.

La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes.

Date d'effet : saison 2025/2026

> Modification du Règlement Championnat U15 Régional

▲ Participation

Il est proposé de préciser que les groupes seront formés par la Commission Régionale des Activités Sportives afin d'harmoniser les poules et les déplacements

- Article 2 - Participation

Les 24 équipes qualifiées pour disputer le Championnat U15 R sont :

a) les 12 équipes participant au groupe U14 R1 de la Phase 2 de la saison précédente.

b) les 6 équipes classées aux 2 premières places de chacun des 3 groupes du Championnat U14 R2 de la Phase 2.

c) les 6 équipes des championnats U14 des Districts, désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque District.

A compter de la saison 2026/2027, les 24 équipes qualifiées pour disputer le Championnat U15 R sont :

a) les 18 équipes classées de la 1ère à la 6ème place incluse du championnat U14R de la saison précédente.

b) les 6 équipes des championnats U14 des Districts, désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque District

La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes.

Date d'effet : saison 2025/2026

> Tous les Règlements Coupe Méditerranée

▲ Calendrier

Il est proposé d'ajouter la possibilité pour la Commission d'organisation de fixer les rencontres de Coupes à rejouter dès qu'elle le souhaite, comme pour les championnats.

- Article – Calendrier

Les rencontres se dérouleront aux dates du calendrier fixées par la Commission d'Organisation.

Une fois la date, le terrain et l'heure transmis par le club recevant, après validation par la Commission d'Organisation, aucune demande de modification ne sera prise en compte avant le match.

Si par suite de la carence du club visité la rencontre ne peut avoir lieu, une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match sera prononcée par le Commission d'Organisation.

La Commission fixe les matchs remis ou à rejouer à la première date disponible y compris les jours de fête, si l'urgence le justifie.

Date d'effet : saison 2025/2026

> Droits d'Engagement

Il est proposé d'accorder les règlements des Coupes Méditerranée aux dispositions financières, et de prévoir le paiement de droits d'engagement en Coupes Méditerranée. Les articles 1 des Championnats suivants seront modifiés :

Coupe Méditerranée U14
Coupe Méditerranée U15
Coupe Méditerranée U15 F
Coupe Méditerranée U16
Coupe Méditerranée U17
Coupe Méditerranée U18 F
Coupe Méditerranée U20
Coupe Méditerranée SENIOR F
Coupe Méditerranée SENIOR M

- Article 1 – Engagement

La Ligue Méditerranée de Football (LMF) organise en catégorie U16 Masculin une Coupe Méditerranée U16 ouverte aux équipes évoluant en Championnat U16 R1 & R2.

~~L'engagement de ces équipes s'effectue automatiquement et sans droit d'engagement.~~

Les droits d'engagement sont fixés à l'Annexe 1 « Dispositions financières » du Règlement d'Administration Générale de la L.M.F. Ils seront portés directement au débit du compte club.

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition.

Date d'effet : saison 2025/2026

> Modification Règlement Coupe Méditerranée Seniors F

▲ Calendrier

Il est proposé d'harmoniser la règle du remplacement avec le Championnat Régional Seniors F en autorisant les joueuses remplacées à continuer à participer à la rencontre

- Article 6 – Remplacement

~~Conformément aux articles 140 et 144 des Règlements Généraux de la FFF, il peut être procédé au remplacement de trois joueuses en cours d'un match, étant précisé qu'une joueuse exclue par l'arbitre ne peut être remplacée et qu'une joueuse ayant été remplacée ne peut entrer à nouveau sur le terrain.~~

Dans chaque équipe, trois joueuses remplaçantes seront inscrites sur la feuille de match avant le début de la partie.

Les joueuses remplacées à tout moment de la partie peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes, et à ce titre revenir sur le terrain, à condition d'être inscrites sur la feuille de match avant le début de la partie.

A défaut de mention expresse portée sur la feuille de match par l'arbitre, toutes les joueuses y figurant sont réputées avoir participé à la rencontre.

Une joueuse exclue du terrain par l'arbitre ne peut être remplacée.

Date d'effet : saison 2025/2026

> Modification Challenge de la Sportivité

▲ Champ d'application

Il est proposé d'ajouter le Championnat Régional 1 Futsal Féminin dans le champ d'application du Challenge de la Sportivité.

- Article 2 – Champ d'application

1. Toutes les équipes participant aux championnats ci-après, organisés par la Ligue Méditerranée, concourent d'office à l'attribution du Challenge de la Sportivité décerné chaque saison au terme des compétitions :

- Régional 1 Féminin
- Régional U18 Féminin
- Régional U15 Féminin
- ***Régional 1 Futsal Féminin***
- Régional U18 Futsal
- Régional 1, Régional 2 et Régional 3 Senior
- Régional 1 **ALEO INNOVATION** et Régional 2 U14, U15, U16, U17, U18, U20
- Régional 1 Futsal

Date d'effet : saison 2025/2026

→ **Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, les propositions de modification de textes**

● **Proposition de modification des textes de la compétence de l'Assemblée Générale**

> **Modification des Statuts (AG Extraordinaire)**

- Article 12.3

Afin de garantir une représentation effective, et le quorum lors des Assembles Générales de la Ligue, il est proposé de mettre en place une sanction financière pour tout club qui ne serait pas représenté lors de l'Assemblée Générale (par le biais de son président ou tout autre représentant).

> **Modification du Règlement d'Administration Générale (page 6)**

Il est proposé une mise à jour du règlement afin de rendre sa lecture plus accessible. Sont supprimés tous les articles déjà mentionnés dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

> **Modification du Règlement d'Administration Générale (page 36)**

- Article 20 – Obligations en matière financière

Il est proposé d'ajouter l'obligation de prélèvement automatique pour les clubs régionaux, ainsi que la procédure et règlementation afférentes concernant les rejets de prélèvement.

- Article 35 – Modalité de départage

Il est proposé une modification des modalités de départage intergroupes en cas d'égalité afin d'assurer l'équité sportive entre les équipes :
« Les clubs classés au même rang dans leur groupe respectif seront départagés de la manière suivante :

1. *Par le nombre de points obtenus lors des rencontres aller et retour, qui les ont* ***opposés aux 4 équipes classées immédiatement avant lui au sein de son groupe*** *(y compris les points comptabilisés à la suite d'un forfait ou d'un match perdu par pénalité). Dans les cas où les équipes à égalité seraient classées de la 1ère à la 4ème place de leur poule, le départage se fera dans les rencontres (aller et retour) qui les ont opposés aux 4 meilleures équipes de leur poule (par exemple de la 1ère à la 5ème place si l'équipe concernée par l'égalité est classée 4ème. »*

- Article 56 – Appels

En raison du nombre de recours non motivé et des nombreuses absences non excusées en audition, il est proposé d'octroyer à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire, la possibilité d'ajouter une amende en cas d'appel non motivé et d'absence injustifiée en audition.

- Article 40 – Joueurs licenciés après le 31 janvier

Il est proposé d'autoriser l'octroi d'une licence après le 31 janvier, aux joueurs seniors évoluant en catégories départementales, à l'exception de la division supérieure.

- Article 70 – Forfait dans les 5 dernières journées

Il est proposé de remplacer le terme journée par rencontre afin de faciliter la compréhension et l'application des règlements.
Ce texte sera supprimé du RAG et intégré dans chaque règlement de Championnat Régional.

> **Modification du Règlement du Championnat U18 Futsal**

- Article 4 – Système de l'épreuve

Lors de la saison 2026 / 2027, deux nouveaux championnats nationaux de futsal seront inaugurés et notamment le Championnat National U19 Futsal.
Le texte vise à fixer les modalités de désignation de l'équipe qui participera à ce championnat. Sous réserve d'approbation en Assemblée Fédérale du 14 juin 2025, l'équipe qui remportera le Championnat Régional Futsal U18 en fin de saison 2025 / 2026 sera appelée à intégrer le nouveau championnat national pour la saison inaugurale en 2026 / 2027.

> **Modifications du Règlement du Championnat R1 Féminin**

- Article 6 – accessions et descentes
- Article 7 – barrage régional d'accession
- Annexe 1 – barrage d'accession en R1 F

Il est proposé d'harmoniser les règlements, en prévoyant comme pour la U15 F et U18 F, la possibilité de championnats interdistricts, ains que les modalités d'accessions en barrages régionaux.

> **Modifications du Règlement du Championnat R1 Futsal**

- Article 6 – accessions et descentes
- Article 7 – barrage régional d'accession
- Annexe 1 – barrage d'accession en R1 F

Il est proposé d'harmoniser les règlements, en prévoyant comme pour la U15 F et U18 F, la possibilité de championnats interdistricts, ains que les modalités d'accessions en barrages régionaux.

→ **Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, les propositions à présenter lors de l'AG d'Eté de la LMF.**

● **Proposition de modification des textes en Assemblée Fédérale**

La Directrice Juridique présente les modifications de textes les plus importantes qui impacteront les clubs régionaux et départementaux, proposées par le COMEX lors de l'Assemblée Fédérale. Ces textes seront soumis au vote de la délégation de Ligue le 14 juin 2025.

- Article 85 des RG de la F.F.F – suspension, retrait ou refus de délivrance de la licence

- Préciser explicitement qu'une mesure peut être prise à titre conservatoire.
- Préciser qu'une personne dûment habilitée ou une commission peut mettre en œuvre cet article 85 par décision du Comité Directeur de Ligue ou du Comité Exécutif.
- Préciser que le traitement uniquement des cas positifs à l'honorabilité se fait directement au niveau national par la F.F.F. et non par les Ligues régionales dans un souci de simplification du circuit de traitement.
- Préciser que les mesures prises dans le cadre de cet article ne peuvent pas faire l'objet d'un recours interne (CNOSF sera directement compétent).

- Article 110 des R.G. de la F.F.F. – CIT et enregistrement provisoire

Le délai de réponse d'une Fédération à qui il est demandé un CIT a été modifié par la FIFA : le délai de réponse passe à 72h, contre 7 jours jusqu'ici, impliquant désormais une qualification provisoire à partir du 4ème jour après la demande.
Par ailleurs, il est proposé de supprimer l'obligation de recueillir l'avis du club quitté avant de délivrer le CIT à une Fédération étrangère.
Ce nouveau délai ne concerne pas la procédure de CIT en matière de Futsal, pour laquelle le délai actuel demeure inchangé (30 jours).

- Article 167 des R.G. de la F.F.F. – Participation en équipe supérieure

Il est proposé de venir préciser que l'article 167 ne s'applique pas à un joueur U20 (catégorie de jeune), évoluant en catégorie Seniors.

- Article 226 des R.G. de la F.F.F. – Purge du joueur qui change de club

Modifier la règle actuelle en matière de purge du joueur qui change de club.
Prévoir que si un joueur a eu l'occasion de purger sa suspension vis-à-vis de l'équipe avec laquelle il avait été sanctionné, alors il pourra reprendre la compétition avec n'importe quelle équipe de son nouveau club.

- Statut de l'arbitrage – Commission fédérale

Il est proposé de revenir en arrière et de donner de nouveau la compétence à la C.R. du Statut de l'Arbitrage pour statuer sur les clubs nationaux.
La Commission fédérale n'aura pour mission que de contrôler. (Les amendes octroyées aux clubs nationaux par la C.R. du Statut de l'Arbitrage, seront récoltées par la Commission Fédérale).
Ajout de nouvelles règles : Fonction d'arbitre assistant valorisé à 0,5 dans la limite de 2

2) Création du Collège des Présidents de la LMF 2025/2026

La création du collège des Présidents s'inscrit dans le programme de la mandature.
Un collège sera élu pour une saison sans cumul possible de mandat.

* 8 représentants (4 binômes : titulaire + suppléant) seront élus. 1 binôme par catégorie selon la répartition ci-dessous :

- 1 : R1 / R1F / R1 Futal / R1 FUTSAL FEMININ
- 2 : R2
- 3 : R3
- 4 : Jeunes

* Candidatures : Pourront candidater au titre de titulaire ou de suppléant, les Présidents ou Vice-Président d'un club engagé dans la catégorie pour laquelle il candidate.
* Rôle : Ces représentants seront invités lors de réunions liées aux compétitions ou tout autre sujet important.

Ce collège des Présidents sera présenté à l'AG d'été. Lors de cette Assemblées, les candidatures seront ouvertes, jusqu'au 15 juillet 2025. Les candidats seront invités à envoyer un mail à l'adresse « elections@mediterranee.fff.fr », afin de candidater dans la catégorie concernée.
Les candidats seront ensuite publiés sur le site de la Ligue, et les clubs voteront pour désigner le représentant de la catégorie dans laquelle ils sont engagés.
Chaque club dispose d'une voix par équipe engagée.
Pour exemple, si le club dispose d'une équipe R1 et R1 féminine, Il disposera de deux voix dans la catégorie 1 (R1/R1F/R1 FUTSAL/R1 FUTSAL FEMININ).

3) Proposition de conciliation M. Stan Love KOMBE ESSAME / CNOSF

Interdiction de prise de licence pour une durée de 5 saisons sportives prononcée par la Commission de discipline du District des Alpes et confirmée par la C.R. D'APPEL DISCIPLINAIRE ET REGLEMENTAIRE de la Ligue.
Proposition du CNOSF en date du 16 mai 2025 : « *propose de s'en tenir à la décision contestée* »
→ Le Comité de Direction accepte, à l'unanimité, la proposition de conciliation.

4) Honorabilité des licenciés – Notification du Ministère des Sports

Le Comité de Direction a pris connaissance des courriels de la F.F.F. transmettant des notifications par le ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques à la F.F.F. en date des 27 janvier, 11, 13 février, et 7 mars 2025 relatifs à une incapacité d'exercice à la suite de condamnation pénale mentionnée à l'article L212-9 du code du sport de façon définitive à ce jour, les interdisant d'exercer les fonctions d'enseignement, encadrement, animation d'une activité physique ou sportive, ou d'entrainement de ses pratiquants.

6. POINT TECHNIQUE

- Structuration des clubs
  - Dispositif « Projet club »

Nicolas DUBOIS, Directeur Technique Régional, indique qu'un nouveau dispositif fédéral, différent du Label, est mis en place la saison prochaine sur le territoire national. Il s'agit du dispositif « Projet Club ».
Ce projet s'appuie sur 2 piliers qui sont la vie associative et la vie sportive, avec 3 éléments essentiels : identité du club, structuration du club et animation du club, et pour objectifs :

- Attirer / Accueillir
- Faire jouer / Faire progresser
- Intégrer / Éduquer
- Fidéliser

Un outil simple a été mis en place, clé en main, adapté à tous les clubs et facile d'appropriation.
Dans un premier temps, certains Districts et clubs seront pilotes afin de tester l'outil sur la saison avant sa mise en place saison 2026/2027. Cet outil permettra aux clubs de construire un projet adapté à leurs objectifs et spécificités.
Les clubs pourront être accompagnés par la mise en place d'un réseau (instances – salariés – autres clubs) en s'appuyant sur la Commission Régionale de Structuration des clubs qui pourra aider à l'utilisation de l'outil, mener une réflexion commune sur le plan d'action envisagé et orienter les clubs vers des personnes ressources des instances.
39 clubs seront identifiés dans la Ligue et seront accompagnés dans leur structuration et développement.
Ce nouveau dispositif permettra également de collecter des données à partir de l'outil pour une meilleur maitrise du schéma régional.
Le District du Var est candidat en tant que District Pilote avec un cahier des charges à respecter et les autres Districts, volontaires.

7. ARBITRAGE (ANNEXE 1)

Le Comité de Direction valide les propositions des affectations des arbitres saison 2025/2026 proposées par la C.R.A. en annexe 1.

8. DIVERS

5) Intervention

* Intervention de M. André VITIELLO sur l'application de la récidive sur la police des terrains par rapport à des incidents antérieures d'une autre catégorie.

6) Honorariat

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la demande d'honorariat formulée par M. Noël MANNINO.

7) Clubs

* Demande de l'AS FONTONNE ANTIBES
Le Comité de Direction autorise le club à floquer le logo de la LMF sur les maillots de ses équipes à 11.

* Demande de JS JUAN LES PINS
Le Comité de Direction émet un avis défavorable à la demande de subvention.

8) Affiliations

Le Comité de Direction enregistre les affiliations suivantes :

565106 – CLUB FUTSAL CARPENTRAS
565087 – FUNET RAPHAELOIS
865098 – ASSOCIATION SCR RIEZOIS
865084 – FOOTBALL CLUB FIZIOS
564113 – OLYMPIQUE CLUB ORANGEOIS

9) Changements de noms

Le Comité de Direction enregistre les changements de noms suivants :
546351 – AS DAUPHINOISE qui devient ASSOCIATION SPORTIVE DAUPHIN FOOTBALL
545053 – ENTENTE LEVENS TOURRETTE-LEVENS qui devient AVENIR SPORTIVE LEVENSOIS
560307 – MARSEILLE LA SOUDE qui devient SPORTING CLUB DE LA SOUDE
524915 – AS PEYROLLAISE qui devient ASSOCIATION SPORTIVE DE PROVENCE

10) Fusion

▲ Correspondance du District Grand Vaucluse nous faisant parvenir, avec avis favorable, le projet de fusion absorption entre les clubs GORDIENNE ESPERANCE 581613 (club absorbant) et OPPEDE MAUBEC 540766 (club absorbé).

→ Le Bureau Exécutif émet un avis favorable sur ce projet de fusion dans l'attente des documents complémentaires sur la fusion définitive.

*****

La séance est levée à 21h00

Le Président de Séance
M. Eric BORGHINI

Affectations 2025-2026

Commission Régionale de l'Arbitrage

Affectations 2025-2026

Assistant Régional Elite

Par ordre alphabétique

NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
BOUMENDIL	PASCAL	Assistant Régional Elite
KERBA	LYES HADJI	Assistant Régional Elite
KRID	OUALID	Assistant Régional Elite
MESSAOUDI	ANAS	Assistant Régional Elite*
BOCQUILLON	AURELIEN	Assistant Régional 1

*: Sous réserve des résultats théoriques

Affectations 2025-2026

Assistant Régional 1

NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
MADI	ABDELHAFID	Assistant Régional Elite
MEJRI	MOHAMED CHAKIB	Régional 3*
CHAHBI	HICHAM	Assistant Régional 1
DERVEAUX	CEDRIC	Assistant Régional 1
MOSETTICH	THEO	Assistant Régional 1
SAHYAMI	FAISSAL	Assistant Régional 1
WULLEMS	MARC	Assistant Régional 1
ATTIA	HAMED	Assistant Régional 2

Par ordre alphabétique

*: Sous réserve de validation des observations pratiques en début de saison 2025-2026

Affectations 2025-2026

Assistant Régional 2

	NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
	REGAIEG	MOUNIR	Régional 3*
Par ordre alphabétique	YOUSSEF	WALID	Assistant Régional 1
	ZOUAOUI	MOHAMED	Assistant Régional 1
Par ordre alphabétique	ABDANE	OSSAMA	Assistant Régional 2
	BOUZAHER	CHAFIK	Assistant Régional 2
	DI FRANCESCO	REDWAN	Assistant Régional 2
	FUTSI	LAURENT	Assistant Régional 2
	MAZOUNI	MADJID	Assistant Régional 2
	PALUD	DORIAN	Assistant Régional 2
Par ordre alphabétique	BANNANI	BILEL	Assistant Régional 3**
	SAI	RAYAN	Assistant Régional 3**

*: Sous réserve de validation des observations pratiques en début de saison 2025-2026
**: Sous réserve de validation de la création de catégorie dans le RI C.R.A. 2025-2026

Affectations 2025-2026

Elite Régional

Par ordre alphabétique

NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
BOUZALMAT	ABDELKARIM	Régional 1 – Elite*
CARNET	KEVIN	Régional 1 – Elite*
CORTES	KEVIN	Régional 1 – Elite*
GONCALVES	ANDY	Régional 1 – Elite*
HENCK	GUILLAUME	Régional 1 – Elite*
SAADI	FOUZI	Régional 1 – Elite*

*: Sous réserve de validation de la création de catégorie dans le RI C.R.A. 2025-2026

Affectations 2025-2026

Régional 1

	NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
Par ordre alphabétique	AMMAR	MOEZ	Régional 1
	BENAISSI	NABIL	Régional 1
	RASCLARD	REMY	Régional 1
	SILVESTRE	ALEXANDRE	Régional 1
Par ordre alphabétique	BOUASLA	YASSINE	Régional 2
	GALLETTI	GIOVANNI	Régional 2

Affectations 2025-2026

Régional 2 – Groupe A

Par ordre alphabétique

NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
KERROUZI	KARIM	Régional 1
BOUGET	ROMAIN	Régional 2
BOUSBAA	AMIR	Régional 2
CAMPO	JULIEN	Régional 2*
CARP	VASILE DOREL	Régional 2
CHABANE	LOIC	Régional 2
DAHAS	SMAIN	Régional 2
DARRAZ	FOED	Régional 2
DERRI	RIYAN	Régional 2
HAGI	HASSAN MOHAMED	Régional 2
MERZOUG	YASSINE	Régional 2
DONADIO	JULIEN	Régional 3

*: Sous réserve des résultats théoriques

Affectations 2025-2026

Régional 2 – Groupe B

Par ordre alphabétique

NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
FAREL	DANY	Régional 1
ABDELGHEFFAR	AMAR	Régional 2
AMRHEIN	ALEXANDRE	Régional 2
CHILOTTI	SEBASTIEN	Régional 2
CHNIBA	KAMEL	Régional 2
DEGHDICHE	AMRI	Régional 2
KINNOUS	CHAIB	Régional 2
MAES	AURELIEN	Régional 2
MARTINS	ALEXANDRE	Régional 2
MESSISHA	KARIM	Régional 2
POIZE	ROLAND	Régional 2
PANTAZI	ADRIAN	Régional 3

Affectations 2025-2026

Régional 3

	NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
Par ordre alphabétique	EL ABED	WALID	Régional 2
	SAVADOGO	SEKOU	Régional 2
Par ordre alphabétique	AJENOUI CHARGUI	ANUAR	Régional 3
	AOURARH	TAJ ALARAB	Régional 3
	CHAKROUNI	KHALID	Régional 3
	GERALDES	ENZO	Régional 3
	NADDOUR	ADRIEN	Régional 3
	PENCREACH	LOAN	Régional 3
Par ordre alphabétique	BARHOUMI	BILEL	District
	BEN ALI	BILEL	District
	MARESNI	NABIL	District
	ZEGHLI	MOURAD	District*

*: A sa demande

Affectations 2025-2026

Ligue Féminine

	NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
Par ordre alphabétique	DARRAZI	ANISSA	Ligue Féminine
	GROSS GOSSAY	MALAURY	Ligue Féminine
	TAWA NANA	MARIE NOELLE	Ligue Féminine
	ZAFRILLA	MELANIE	Ligue Féminine
Par ordre alphabétique	BOURREQUAT	MARJORIE	Arrêt
	MARIANCZUK	SABRINA	Arrêt

Affectations 2025-2026

Ligue JAL – District des Alpes

NOM	Prénom	Affectation 2025-2026
LEDUC	ENZO	Régional 3 Promotionnel

Affectations 2025-2026

Ligue JAL – District de la Côte d'Azur

NOM	Prénom	Affectation 2025-2026
ANGO PANTANI	ULYSSE	R3 Promotionnel
BEKHA	EMA	Ligue JAL
BEN BOUBAKER	AYMENE	Ligue JAL
BEN OMAR	OMAR	Ligue JAL
BIHANNIC	JULES	Ligue JAL
BOUGLITA	SOPHIANE	Ligue JAL
BRIKI	NAIL	Ligue JAL
CAUCHETEUX	NOE	Ligue JAL
CORBIN	ALEXIS	District

NOM	Prénom	Affectation 2025-2026
DAGA	FIRASS	JAL R3
ECHAOUI	RAYAN	Ligue JAL*
GUIRAT	DJIBRIL	District
MARTINS FERREIRA	FREDERICO	Ligue JAL
MEJRI	RAYAN	Régional 3
RODRIGUES DA SILVA	TIAGO	JAL Promotionnel
SALAH	YASSIN	District
SMITH	LIAM	JAL R3
TCHAMBAZ	SOUHAIB	Ligue JAL

Affectations 2025-2026

Ligue JAL – District du Grand Vaucluse

NOM	Prénom	Affectation 2025-2026
ABDANE	AHMED	Ligue JAL
BENDOUMA	YANIS	Ligue JAL
DJELASSI	ILYES	JAL R3
GUIMONNEAU	CLEMENT	Assistant Régional 3
HOORNAERT	LUCAS	Année Sabbatique
MASSOUAB	RAYAN	JAL R3
VIDOU	FLORIAN	Régional 3

Affectations 2025-2026

Ligue JAL – District de Provence

NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
ABECHA	ADAM	Assistant Régional 3
BLAIS	CLEMENT	Régional 2 Promotionnel
BOSCO	JORIS	Assistant Régional 3
FRIHI	WASSIL	Ligue JAL
LAVAUD	MATHIEU	JAL R3
LBAKH	RYANNE	Ligue JAL
MARCO	ARTHUR	Ligue JAL
MORA	ELIA	JAL Promotionnel Féminine
MORA	LUCAS	JAL R3
SADOUN	RAYAN	Assistant Régional 3
TOURI	YOUNES	JAL R3
VISCONTI	BRUNO	Régional 3

Affectations 2025-2026

Ligue JAL – District du Var

NOM	Prénom	Affectation 2025-2026
ABED	CHAHINEZ	Candidate JAFFE
AHONOUKOUN	ALLAHAN	JAL R3
BOUSSANDEL	KAINA	Ligue Féminine
BRAISSANT	EMILIEN	Ligue JAL
CAUDMONT	LUCAS	Régional 3 Promotionnel
CLAUDE	LILIAN	JAL 3
CRESTANI	MAXIME	Régional 2 Promotionnel
DE NUNZIO	TOM	Régional 2 Promotionnel

NOM	Prénom	Affectation 2025-2026
DEHILI	HAKIM	Ligue JAL
DEPARD	EVANN	JAL Panel
DOFFAGNE	CELIAN	Ligue JAL
GHARBI TARCHOUNA	ELYAS	Régional 3 Promotionnel
GIMER	MAEL	Ligue JAL
PEYSSELIER	NICOLAS	Régional 3
RESCH	UGO	District
SMAILI	M'HAMED	District

Affectations 2025-2026

R1 Futsal

Affectations 2025-2026

Assistant Régional Elite Promotionnel

Par ordre alphabétique

NOM	Prénom	Affectation 2025/2026
FABRE	ARTHUR	Candidat AF3
ALEXANDRE	JORDAN	Assistant Régional Elite Promotionnel
BERSAN	MAXIME	Assistant Régional Elite Promotionnel
LETERRE	ENZO	Assistant Régional Elite Promotionnel
MARY	ALEXANDRE	Assistant Régional Elite

Affectations 2025-2026

R1 Promotionnel

	NOM	Prénom	Affectations 2025-2026
	TAULIER	FLORIAN	Fédéral 4
Par ordre alphabétique	LANTA	CEDRIC	Fédéral 5
	MERZOUG	BILEL	Fédéral 5
	AMSILI	BENJAMIN	Candidat F5
	BOULAHYA	AMINE	Régional 1 - Promotionnel
Par ordre alphabétique	CUADRA	LUCAS	Régional 1*
	GUILIANO	LORENZO	Régional 1*
	SEVA	EMMANUEL	Régional 1*

*: A leur demande

Affectations 2025-2026

R1 Panel

Par ordre alphabétique

NOM	Prénom	Affectations 2025-2026
EL BELGHITI	AMINE	Régional 1 - Promotionnel
LOVICONI	ANTOINE	Régional 1 - Promotionnel
CAMBOULIVES	MATTHIEU	Régional 1*

*: A sa demande

Affectations 2025-2026

R2 Panel

Par ordre alphabétique

NOM	Prénom	Catégorie
DE THILLOT	THOMAS	Régional 1 - Promotionnel
ADJENGUI	LOU'AY	Régional 2 - Promotionnel
AMO	ADRIEN	Régional 2 - Promotionnel
FONTANA	JOSSELIN	Régional 2 - Promotionnel
GOUSSAROV	ALEXANDRE	Régional 2 - Promotionnel
MARTINEZ	DORIAN	Régional 2 - Promotionnel

Affectations 2025-2026

JAL Promotionnel

	NOM	Prénom	Catégorie
Par ordre alphabétique	ADJENGUI	AHMED	Candidat JAF
	BEL ABBES	NAWFEL	Candidat JAF
	EL MEDDAH	MALIK	JAF - Régional 2 Promotionnel
Par ordre alphabétique	DEHBI	KHALIS	Régional 3 Promotionnel
	JELOUANE	JASSERE	Régional 3 Promotionnel
	SEBIA	ILYES	JAL Promotionnel

*:Liés aux obligations règlementaires

Affectations 2025-2026

JAL Panel

Par ordre alphabétique

NOM	Prénom	Catégorie
MERZOUG	SOFIANE	JAL Promotionnel
NERICH	MAXIME	JAL Promotionnel
VIAL	HENRY	JAL Promotionnel
BIYI	ILYES	Ligue JAL

Affectations 2025-2026

Candidats JAL Féminine

NOM	Prénom	Catégorie
BOYER	Camille	JAL Féminine Promotionnelle
MOCKBEL	Solenne	JAL Féminine Promotionnelle
BAKIRI	Lina	JAL Féminine
DESRENTES LE ROUX	Lilou	JAL Féminine
DIHA	Inaya	JAL Féminine
EL HARANE	Douha	JAL Féminine
HAMIED	Sohane	JAL Féminine

Affectations 2025-2026

Candidats JAL

NOM	Prénom	Catégorie
BONACASE	Claude	JAL Panel*
BUSK SOUBLET	Tomas	JAL Panel
CHIARIGLIONE	Lisandru	JAL Panel
DAMERON	Maxime	JAL Panel*
FONSECA NASCIMENTO	Gonzalo	JAL Panel
MARINO	Kyron	JAL Panel

*: Sous réserve de la validation théorique prévue le 31 mai 2025

NOM	Prénom	Catégorie
ALENDA	Noah	Ligue JAL*
BALLOUTI	Yassin	Ligue JAL
BERINGUIER	Hugo	Ligue JAL
BOUJEMAOUI	Anas	Ligue JAL
CASTELLANI	Giona	Ligue JAL
DE CASTRO SILVA	Ely	Ligue JAL
DE FRANCESCHI	Giovanni	Ligue JAL
DE LA GRANDIERE	Arthur	Ligue JAL
GIOVAGNOLI	Alessio	Ligue JAL
JOLLY	Houdeyfa	Ligue JAL
KERROUMI	Adam	Ligue JAL
LAMY MARTINOT	Esteban	Ligue JAL
MATTEODA	Florent	Ligue JAL
MERICHE	Adam	Ligue JAL
MOKADMI	Amir	Ligue JAL
NADER	Salah	Ligue JAL
SASSI	Ilian	Ligue JAL
TARCHOUN	Ramy	Ligue JAL
THIOUB	Mael	Ligue JAL
VIEIRA	Lucas	Ligue JAL

Affectations 2025-2026

Candidats Régional 3

NOM	Prénom	Catégorie
CONSTANTIN	Nicolas	Régional 3
ETRILLARD	Mickael	Régional 3
FABRE	Jérôme	Régional 3
FERRI	Hugo	Régional 3
PASQUINI	Anthony	Régional 3